

# Les aides sociales aux étudiants en hausse de 15 % sur trois ans

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR La précarisation augmente sur les campus

- ▶ De plus en plus d'étudiants ont recours aux services sociaux de leur établissement.
- ▶ La courbe des moyens ne suit pas celle de la demande.
- ▶ Sans compter un biais sévère entre universités et hautes écoles.

Le chiffre relatif peut paraître dérisoire. Le chiffre absolu, par contre, traduit une précarité grandissante. Version dérisoire d'abord : entre 2012-2013 et 2014-2015, la part d'étudiants bénéficiant d'une aide sociale est passée de 8,96 à 9,97 %. Version plus préoccupante : ce petit pourcent cache mal les 2.411 étudiants supplémentaires qui, sur ces trois années-là, ont frappé à la porte du service social de leur établissement, soit une hausse de 15 % en trois ans ! C'est ce qui ressort d'une étude produite, à la demande du ministre Marcourt, par la Covedas, la commission « Affaires sociales » de l'Ares (l'académie chapeautant l'enseignement supérieur francophone).

**1 L'aide financière.** On parle ici des étudiants qui ont reçu un don de leur établissement pour subvenir partiellement aux frais d'études (rien à voir, même si les dossiers sont parfois cumulables, avec les bourses d'études clas-

siques distribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles). Durant l'année 2012-2013, un peu plus de 16.000 (16.087 exactement) étudiants ont reçu une aide financière – un don non remboursable – de leur établissement. Trois ans plus tard, ils étaient 18.498 dans cette situation, soit une hausse de 15 % alors que la population étudiante n'a grimpé que de 3,5 %. « Les chiffres absolus de population augmentent partout, ce qui traduit une augmentation des moyens nécessaires », pointe le rapport de la Covedas. Précisément, la Fédération Wallonie-Bruxelles adapte les moyens mis à disposition des établissements pour répondre à ces demandes : entre 2013 et 2015, elle a ajouté un million dans l'enveloppe, soit une hausse de 3,65 %... qui ne comble cependant pas l'explosion du nombre de dossiers.

**2 Complexification et précarisation croissantes.** Les auteurs du rapport pointent aussi « la complexification croissante des situations, notamment par rapport à l'évolution du schéma familial ». Florence Vanderstichelen, membre de cette commission et directrice du Service d'aide aux étudiants de l'UCL, précise : « On examine les ressources de la famille puis on voit ce qu'elle peut mettre pour financer les études. Les bourses que nous accordons viennent en remplacement ou en complément des allocations d'études octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La récente réforme

nous amène d'ailleurs une série d'étudiants sortis de ce système en raison de la révision des critères. Nous intervenons souvent en lien avec la situation financière ponctuelle de la famille et pas sur base d'un avertissement-extrait de rôle qui remonte à deux ans ».

« Ces données rejoignent le constat de précarisation croissante des étudiants que nous dénoncions déjà en février 2016, ajoute Maxime Mori, président de la Fédération des étudiants francophones. La dernière réforme des allocations d'études ne permet d'ailleurs pas d'apporter une réponse totalement satisfaisante à cette tendance. »

Philippe Defeyt, économiste et ancien président du CPAS de Namur, complète : « Dans le même temps, le nombre de "revenus d'intégration sociale" dans cette catégorie de population atteint des sommets : en 2015, 4,5 % des étudiants étaient aidés par les CPAS wallons. Comme souvent, ce phénomène est le résultat du cumul de deux tendances : d'une part, il y a aujourd'hui une meilleure connaissance des systèmes d'aide, d'autre part, il y a la précarisation croissante de la société. » Le tout est accentué par la proportion sans cesse croissante des jeunes qui souhaitent mener à bien des études supérieures : en 2008, 46 % des 18-24 ans avaient fait ce choix, en 2015 ils étaient 55 %. On notera que durant les trois années visées par l'enquête, le nombre total d'étudiants a grimpé de 3,4 % alors que, on l'a vu, les demandes d'aides ont suivi une courbe exponentielle

(+15 %). C'est le signe que « davantage d'étudiants en situation de précarité entament des études », analyse Philippe Defeyt.

**3 Des aides multiples.** La Covedas met en lumière le côté « protéiforme » de l'aide sociale dans l'enseignement supérieur. Figure notamment dans la panoplie d'outils une prise en charge totale ou partielle des frais liés au logement, à la restauration, aux soins de santé, à l'aide psychologique, aux frais scolaires individuels, aux transports, à la guidance, à l'enseignement inclusif,

à la culture, à une pratique sportive... La liste est longue et est en réalité laissée à l'appréciation des établissements. « L'aide se traduit tout aussi bien par un coup de pouce pour l'achat d'un PC ou de matériel spécifique que par une priorité pour l'accès à un job ou à un logement à prix réduit, indique Florence Vanderstichelen. L'aide sociale prend aussi la forme d'un accès à une halte-garderie pour les enfants des étudiants, à une épicerie solidaire créée avec le CPAS d'Ottignies, à des colis alimentaires... »

On le voit, l'action de terrain prend davantage la forme d'aides sociales au sens large que celle d'une aide financière pure. Le tout financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par les deniers propres des établissements (le plus souvent les universités), voire par des associations d'anciens, des fonds spécifiques et autres bonnes œuvres. ■

ERIC BURGRAFF

## Budgets sociaux versus demandes sociales

Évolution des budgets « subventions sociales » accordés aux établissements d'enseignement supérieur par la FWB (en millions €)



Evolution du nombre d'étudiants du supérieur ayant reçu une aide financière



## LES MESURES

### Marcourt réagira

Exemption du minerval pour les boursiers, non-indexation de ce minerval depuis des années, mise à disposition gratuitement en ligne des syllabus, réforme du système d'allocations d'études, renforcement du dialogue entre les CPAS et les services sociaux des établissements... Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, n'est pas resté les bras ballants face à la précarisation grandissante de la population étudiante. Mais c'est pour mieux objectiver le phénomène qu'il a demandé à l'Ares de produire ce rapport que *Le Soir* révèle ce jour (lire ci-contre). « Il en prendra connaissance dans les prochains jours. L'objectif est de mener une réflexion sur les pistes à poursuivre, indique son cabinet en son absence. Une réflexion qui intégrera nécessairement son collègue chargé de la question du logement. « Il existe déjà des expériences pilotes de kots publics à loyer modéré sur les sites de l'UCL et de l'ULB, elles pourraient être étendues. »

E.B.

## LES HAUTES ÉCOLES DÉFAVORISÉES FACE AUX UNIVERSITÉS

### Plus de besoins, moins d'argent

Un étudiant = un étudiant ? Des différences fondamentales se marquent entre types d'établissements au regard des budgets « aide sociale » accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2015, les universités ont reçu 22,9 millions d'euros de « subventions sociales » pour 90.027 étudiants, soit environ 255 euros par étudiant. La même année, les hautes écoles ont dû « se contenter » de 9,7 millions pour un nombre d'étudiants quasi identique (87.728), soit 110 euros par étudiant. Dans les écoles supérieures, la dotation par étudiant flirte avec les 140 euros. L'injustice se marque aussi sur les moyens humains. Membre de la Covedas, Florence Vanderstichelen ponctue : « Les hautes écoles n'ont pas toujours l'argent pour engager un assistant social, elles comptent alors sur la bonne volonté d'un enseignant. Or, être professeur et entrer dans l'intimité sociale de ses étudiants, ce n'est pas l'idéal. Un des combats à mener réside dans la professionnalisation de l'aide sociale. »

Nadia Muller, employée au service social de l'Ichec et coordinatrice du Groupe d'action et de réflexion des services sociaux des hautes écoles et écoles supérieures des arts, confirme : « Les moyens sont bien plus faibles dans les hautes écoles alors que le profit social des étudiants y est moins élevé qu'à l'université, particulièrement dans le type court. Nous sommes parfois face à des situations tellement complexes qu'on se demande comment certains font pour s'en sortir. Quant aux écoles supérieures des arts, elles sont davantage confrontées à des situations dramatiques car le choix d'étude ne plaît pas toujours aux parents, avec les conséquences financières qui en découlent. » Le tout sans compter la différence de traitement pour l'accès au logement : les universités gèrent un parc immobilier qui fait office de moyen d'action sociale alors que les hautes écoles n'ont souvent d'autre choix que de laisser leurs étudiants se débrouiller sur le marché privé.

E.B.